

Plages naturelles - Poursuite de la procédure de délégation de service public balnéaire et d'accueil touristique - Lot N°1-16-40-41-43 - Rapport d'information du maire au Conseil municipal.

Nous trouvons tout à fait étonnant que ces cinq lots restent encore en suspend malgré le gain d'une semaine supplémentaire (merci Monsieur Sarkozy) vous n'êtes toujours pas en mesure de prendre des décisions !

Aussi, nous avons décidé de vous venir en aide en vous proposant de passer ces plages en régie municipale.

Mais connaissant vos préférences pour la « libre entreprise », nous ferons quand même quelques remarques.

Provençal Beach :

Vous aviez trois candidats il en reste deux. Il est quand même curieux après plusieurs réunions que vous ne soyez toujours pas en capacité de faire un choix.

Rêve plage :

Là vous n'avez qu'un candidat déclaré apte par la commission de Délégation de Service Public mais malgré deux essais vous trouvez toujours son projet succinct.

Aussi vous nous laissez à penser que soit la Sarl VALA n'est pas aussi compétente que cela ou bien vous êtes beaucoup trop pointilleux sur les critères d'attribution.

Moralité pour ce qui nous concerne, il faut passer en régie municipale.

Petite Plage :

Il y a deux candidatures recevables par la commission DSP mais une ne satisfait pas à la conformité aux règles d'urbanisme, le choix nous parait évident.

Garoupe beach :

Un seul candidat mais celui-ci continue à ne pas satisfaire aux règles d'urbanisme. Moralité, il ne reste que la régie municipale.

La Siesta :

Le seul candidat ne répond pas aux prescriptions du cahier des charges, aussi il ne reste plus qu'à passer en régie municipale.

En guise de conclusion, on trouve attristant vos atermoiements sur des dossiers qui devraient être traités avec la plus parfaite équité, sans faux fuyant. Tout cela nous laisse une impression de malaise peu propice aux prises de décisions des responsables en charge d'une municipalité.